

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 mars 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 DGRI 4 Subvention (280 000 euros) et convention avec l'association Maison de l'Europe (4^{ème}).

M. Hermano SANCHES RUIVO, rapporteur

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 3 mars 2015 par lequel Mme le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Maison de l'Europe – Centre de rencontres internationales ;

Sur le rapport présenté par M. Hermano SANCHES RUIVO, au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à signer la convention ci-jointe entre la Ville de Paris et la Maison de l'Europe – Centre de rencontres internationales, 35-37 rue des Francs Bourgeois, 75004 Paris.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 280 000 euros, dont le montant dû au titre du loyer 2014, est attribuée à l'association Maison de l'Europe – Centre de rencontres internationales (n° simpa 21094 ; dossier 2015_01428) au titre de l'année 2015.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, ligne VF 07002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2015 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO